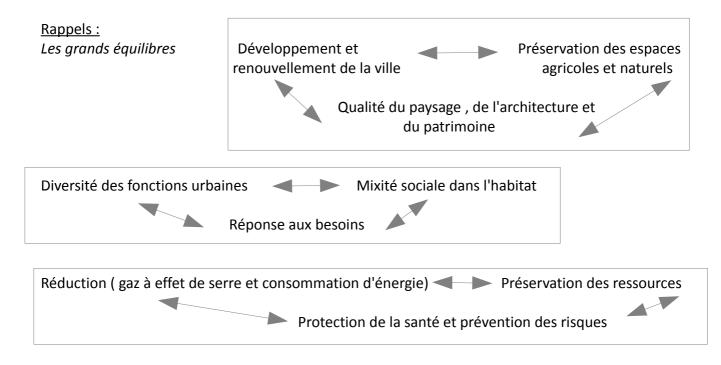
Seance_3 [Region urbaine de lyon]



Gouvernance et planification à grande échelle

Pourquoi à grande échelle?

Préoccupation ancienne et qui perdure : au cœur de l'acte III de la réforme territoriale. En 69 le gouvernement cherchait déjà à former des « métropoles d'équilibre » et créer des villes nouvelles. L'aire métropolitaine lyonnaise : 15 % espaces / artificialisation, 3000000 d'habitants ... Un espace qui n'est pas centralisé mais qui s'étend sur une large banlieue et qui touche de grandes agglo comme Saint-Étienne ou des villes moyennes comme Roanne. Pourtant tous ces espaces doivent travailler ensemble pour pouvoir gérer l'espace urbain. La dynamique s'accentue ces dernières années : exode rural / développement le long des axes/ dispersion spatiale/ agrandissement des zones d'activités/ cœur des villes qui se vident.

Il n'y a pas de bonne échelle : les bassins de vie ne correspondent pas aux périmètres institutionnels. Les territoires échangent les populations, le travail, les richesses ... Il faut dimensionner un territoire ces flux.

Faces à ces phénomènes, les collectivités doivent travailler ensemble à ces échelles et s'aident de différents outils : <u>Des coopérations et « scènes métropolitaines » : pour mieux organiser l'interterritorialité</u>

- DTA et INTERSCOT sur les champs d'aménagement de l'espace et de la planification
- Association région urbaine de Lyon depuis 1989, concertation expérimentation: prospective, transports collectifs, tourisme, patrimoine. La promotion de l'espace économique, logistique et intermodalité, l'observation économique.
- Pole métropolitain : créée en 2012 entre les agglo : grand Lyon , Saint-Étienne métropole, Viennagglo, CAPI

• Syndicats mixtes des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise crée en 2013 : coopération entre les différents organismes de transports : TER, CITRAL ... pour mieux coordonner les offres (horaires, offres tarifaires ..)

La RUL est une instance de concertation : outil d'expérimentation. Elle regroupe _le pole métropolitain, Région Rhône Alpes _Saint-Étienne Métropoles _Les 4 départements : Ain,Isère,Loire,Rhône _Les 4 communautés d'agglo : porte de l'Isère,..

La RUL doit

- élaborer des stratégies pour favoriser la coopération grâce au <u>schéma de cohérence de la logistique</u> pour une approche globale des équipement d'intermodalités fret.
- Initier et porter des projets
 exemple : sensibiliser à la complexité de la coopération des transports inter-agglo : création
 de mobilité multitud'. Si tout est centralisé, l'utilisateur peut profiter d'horaires combinés
 et d'offres tarifaires avantageuses. Utopies réalisées : réhabilitation d'œuvre du Xxème
 siècle

LA LOGISTIQUE: ENJEUX ET ECHELLES

Quelle est la place logistique de Lyon ?

Activité de gestion efficace toutes les activités en amont de la production, de l'utilisateur, du revendeur, et en parallèle des flux d'information : fonction support : support du fonctionnement urbain. La logistique est un problème de localisation : il faut des infrastructures pour renvoyer et accueillir les biens et les modes de transport .

_double attrait pour Lyon : logistique endogène vs logistique exogène
_deuxième région logistique française
_au cœur du corridor nord sud européen
_proche des grands ports méditerranéen
_une migration centre périphérie des emplois

Le schéma de cohérence de la logistique de la RUL :
_document de référence non réglementaire
_démarche d'échange-schéma co-elaboré
_concertation avec tous les acteurs

_premier schéma en 1977 révisé en 2003/2005 révision engagée en 2012 _des objectifs constants mais des évolutions et des enjeux nouveaux qui appellent des propositions adaptées.

Comment imposer un document non obligatoire ? Faire travailler ensemble le plus possible ceux qui sont susceptible de l'appliquer. Le RUL fait en sorte que les collectivités territoriales travaillent sur ce document.

Les fondamentaux du schéma du schéma de cohérence de la logistique de 2005

- Reconnaître l'importance de la logistique dans le développement de la région lyonnaise
- promouvoir un accueil structuré des activités logistiques dans des zones adaptées desservies par au moins deux modes
- mettre en place les infrastructures et équipements clés pour favoriser l'intermodalité
- animer la filière en cluster économique : unité fondamentale en urbanisme

Pourquoi une nouvelle révision est elle nécessaire ?

- Situation préoccupante concernant les capacités d'accueil des activités logistiques
- besoin de consolider et de développer les outils d'intermodalités
- nécessité de réfléchir aux nouveaux besoins pour la logistique